



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
 Sous-Bassin Hydrographique de la VESDRE

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :**

**aide** Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

**PASH DRESSE PAR :**  
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégitation pour délivrance de copie conforme,  
 Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction  
 Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration  
 Jean-Luc LEJUNE, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA VESDRE**  
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme  
 Benoît LUTGEN

Le Ministre-Président  
 Élio DI RUPO

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**REGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
**Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)**

de 2.000 EH et plus (Ia)  
 habitat ou écoq. communautaire diffus, loisir, activités indus. ou artisanales

de moins de 2.000 EH (Ib)  
 habitat ou écoq. communautaire diffus, loisir, activités indus. ou artisanales

**Assainissement autonome**  
**Assainissement autonome (II) :**  
 habitat ou écoq. communautaire diffus, loisir, activités indus. ou artisanales

**Assainissement autonome communal (Iib) :**  
 habitat ou écoq. communautaire diffus, loisir, activités indus. ou artisanales

**Assainissement transitoire (III) :**  
 habitat ou écoq. communautaire diffus, loisir, activités indus. ou artisanales

Zone urbanisable au POS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (\*) : PDS : plan de secteur

**RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE**

**Cas généraux**  
 existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Station de pompage  
 Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire

**Cas particuliers**  
 A diagnostiquer - A rénover, Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

**Traitement des eaux usées**  
**Station d'épuration**  
 Station publique existante, adjudgé ou en construction, à réaliser  
 Station à statut particulier existante, privée, à déclasser

**Autres problématiques**  
**Dévergement - Exhaure**  
 Station de pompage existant, adjudgé ou en construction, à réaliser  
**Bassin d'orage**  
 existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**  
**Eaux souterraines** (Mise à jour : 17/06/2005)  
 Captage public  
 Zones de protection de captage arrêtées  
 Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 01/06/2004)  
 Navigable, 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>ème</sup> catégorie, 3<sup>ème</sup> catégorie, non classé, Cours voûtés

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/09/2004)  
 Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/03/2005)  
 Natura 2000

**Limite naturelle :**  
 Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGATLP**  
**Plan de secteur** (Mise à jour : 28/10/2004)  
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation nouvelle ou l'habitat individuel en non la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**  
 Limite communale

**SOURCE IGN**  
**Fond de plan IGN** (Mise à jour : 25/07/2005)  
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)  
 Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.  
 Autorisation de reproduction : convention TS 03354

Origine des données cartographiques : MGN-MGN, MGN-DGATLP, IGN  
 Traitement des données : OEA et SPGE

